



**CENTRE DE LOISIRS  
DE TERRES-DE-CAUX**  
*Pôle des services aux familles*



Accueil extrascolaire des enfants 3 à 12 ans  
**Du 22 au 26 février 2021**

- **Accueil des enfants de 7h30 à 18h** : arrivée échelonnée de 7h30 à 9h et départ échelonné de 17h à 18h.
- **Lieux d'accueil** : les enfants de 3 à 5 ans dans les locaux de **l'école maternelle Camille Claudel** à Fauville-en-Caux et les 6 à 12 ans, à **la salle d'activités** située à côté de la maison de retraite.
- Le programme des activités sera disponible à partir du lundi 15 février sur le site internet de la commune : [www.terres-de-caux.fr](http://www.terres-de-caux.fr).

**Pour les enfants fréquentant les écoles publiques de Terres-de-Caux :**

Les inscriptions s'effectuent via le portail famille de Terres-de-Caux, à partir de votre compte personnel déjà utilisé pour les inscriptions scolaires et périscolaires.

**Pour les enfants fréquentant les écoles extérieures de Terres-de-Caux :**

Un mail de pré-inscription doit être envoyé à l'adresse suivante :  
[yoann.gobron@terres-de-caux.fr](mailto:yoann.gobron@terres-de-caux.fr)

Dans ce mail devra figurer :

<b><u>Information enfant :</u></b>	<b><u>Information responsable légal :</u></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom / prénom</li><li>• Date et lieu de naissance</li><li>• École fréquentée</li><li>• Classe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom / prénom</li><li>• Adresse complète</li><li>• Numéro de téléphone</li></ul>

Suite à votre pré-inscription, vous recevrez, dans les plus brefs délais, un retour par mail validant ou non l'inscription de votre enfant au centre de loisirs.

**Pour plus de renseignements, contactez Yoann Gobron, référent des accueils périscolaires et extrascolaires,**

- soit par téléphone au 06.14.43.31.15 ou au 02.35.16.25.36

- soit par courriel : [yoann.gobron@terres-de-caux.fr](mailto:yoann.gobron@terres-de-caux.fr)

**Les tarifs des accueils et modes de paiement :**

	<b>Forfait semaine</b>
<i>Terres-de-Caux</i>	<b>55€</b>
<i>Extérieurs</i>	<b>65€</b>

**TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE SERA FACTURÉE (sauf en cas de présentation d'un justificatif).**

A réception de la facture, vous pourrez la régler selon les modes de paiement suivants ; chèque, espèces, bon CAF, CE ou par prélèvement automatique (une autorisation de prélèvement et un RIB sont à fournir avant le début de la session pour ce mode de paiement).

**COMMUNE DE TERRES-DE-CAUX**

*Pôle des services aux familles*

**Hôtel de Ville - Place Gaston Sanson – Fauville-en-Caux**

**76640 Terres-de-Caux**

**0235162536 / 0614433115**

**[poleservicesauxfamilles@terres-de-caux.fr](mailto:poleservicesauxfamilles@terres-de-caux.fr) ou**

**[yoann.gobron@terres-de-caux.fr](mailto:yoann.gobron@terres-de-caux.fr)**

